

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

C.P. 6000

Fredericton, N.-B. E3B 5H1

**Date :** Le 21 mars 2022  
**Dest. :** Parents et tuteurs  
**Exp. :** Nicole Gervais, Directrice générale, Développement de la petite enfance  
**Objet :** **Portail des parents : Inscription en ligne des enfants**

Le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a créé un [Portail des parents](#) pour toutes les familles ayant des enfants de la naissance à la fin de l'école secondaire. Le Portail des parents est destiné à fournir aux parents un guichet unique pour accéder aux informations pertinentes sur les systèmes d'apprentissage en bas âge et d'éducation scolaire du ministère. Le ministère ajoute au Portail des parents la fonction d'inscription en ligne des enfants.

Le Portail des parents est un site sécurisé pour les familles qui ont des enfants dans les établissements de garderie agréés et dans le système scolaire. Lorsque vous acceptez l'inscription de votre enfant dans le Portail des parents, votre enfant recevra son numéro d'éducation du Nouveau-Brunswick (NENB). Le NENB suivra votre enfant de la petite enfance jusqu'à la 12e année. Les informations concernant votre enfant sont protégées et ne peuvent être consultées que par vous, en tant que parent. Pour cela, vous aurez besoin d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Si vous êtes nouveau sur le Portail des parents, vous devrez créer un compte, tandis que les parents qui ont déjà un compte pourront utiliser leur nom d'utilisateur et leur mot de passe existants. La personne exploitante de la garderie éducative n'aura accès qu'aux informations sur lesquelles vous vous êtes mis d'accord, telles que le nom de l'enfant, sa date de naissance, le nombre de jours d'inscription de l'enfant à la garderie et les tarifs correspondants.

La procédure d'inscription auprès des personnes exploitantes de garderies ne change pas. Les parents devront toujours communiquer avec les personnes exploitantes de garderie éducative dans le cadre de leur sélection et devront toujours prendre des dispositions pour l'inscription avec l'établissement de garderie éducative sélectionné.

L'inscription en ligne de votre enfant sera initiée par la personne exploitante de garderie, à partir du 21 mars 2022. Les parents recevront une offre d'inscription pour les enfants déjà inscrits dans une garderie éducative. Tout ce que les parents devront faire, c'est accepter l'offre d'inscription dans le Portail des parents. Cela devrait prendre environ cinq minutes. Nous avons créé les ressources suivantes pour vous aider avec cette nouvelle procédure. Vous pouvez y accéder en visitant le [Portail des parents](#) ou en communiquant avec la personne exploitante de votre garderie éducative:

- Fiche d'information sur l'inscription

- Guide étape par étape de l'inscription pour les parents
- FAQ de l'inscription pour les parents

Si vous n'avez pas d'adresse courriel ou si vous avez un accès limité à internet, la personne exploitante de garderie éducative pourra vous fournir une offre d'inscription en format papier. Vous devrez communiquer avec le MEDPE pour remplir l'offre d'inscription. Ce numéro sera imprimé sur le formulaire papier que la personne exploitante vous fournira.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour compléter l'inscription de votre enfant, vous pouvez nous joindre par téléphone au 1-888-762-8600 ou par courriel à l'adresse suivante [EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca](mailto:EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca).



Nicole Gervais  
Directrice générale  
Développement de la petite enfance